

Club De Gymnastique Montmorencéen

Loisirs 11 à a 15 ans

TOUTE INSCRIPTION DEVRA ETRE OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNEE D'UN CERTIFICAT MEDICAL

Coordonnées de l'adhère	nt Merci de remplir e	en majuscule & Toutes	les rubriques	
Nom	Pré	nom	Né(e) le:/	
Adresse				
Code Postal & Ville			Tel ///	
Tel///	Mail (majuscule)		@	
Licencié FFG				
		·	sentant légal de l'enfant mineur	
		que mon enfant était ad	hérent lors de la saison 2019-2020. N°de	
licence 11095.361.				
Date:	Signature des Par	ents		
Cotisation				
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ERENTS DE LA SAISON 20		
·			avant le 1er septembre une remise de 10	% est
faite		•	aux lettres vos dossiers:	
	IVIE SEJEAN S	5 avenue Marchand Mor	itmorency	
Loisirs remis après le 1e	r/09 250,00 €			
11 à 15 ans remis avant le 1er/09 225,00 €		Jeudi 17h30	Jeudi 17h30 à 19h45	
Paiement 🛮 Au compta	nt en cheque			
☐ Coupons Sp	oort	Complén	nent en cheque	
☐ En plusieur	rs Fois	☐ en 3 fois		
Chèque	Encaissement	Montant		
	01/10/2020			
	01/11/2020			
D!\ \	01/12/2020			
Pièce à fournir	/: I!//	2014		
☐ Règlement par chèque(s)	• •		de la contraction A	
Certificat médical, si four	nit pour la saison 2019	2020 uniquement merci	de le preciser ()	
Qui Contacter	. 06	73.88.74.84		
La trésorière, Claude Sejean L'entraineur, Chantal Rostag		75.58.53.03		
Nous écrire :		ejean@wanadoo.fr		
Autorisation Parentale	<u>c.s.</u>	sjean <u>e wanaaoo.n</u>		
		Représ	sentant légal de l'enfant mineur	
		·		
Vous autorisez le club CDGN	1 à photographier ou fil	mer votre enfant, et de p	publier ou diffuser sur le site internet du cl	ub.
		Signature des		
Date/	/	Parents		

Dons

Les dons en faveur des associations d'intérêt général (dont le CDGM) ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire. Par exemple pour 100 euros versé vous déduirez 66 euros, Si vous choisissez de faire un don, merci de bien vouloir faire un cheque à part a l'ordre du CDGM

Exemple

Cotisation Don Reduction fiscale Cout réel 250 € +100 231 € 119,00 €

Règlement intérieur : Nos 9 règles d'or

- <u>1° Affiliation</u>: Le CDGM est affilié à la fédération française de gymnastique. De par son affiliation elle s'engage à se conformer aux attentes et au règlement de la FFG
- <u>2° Dossier d'inscription</u>: Pour que l'inscription soit valide et votre enfant assuré, le **dossier doit être rendu COMPLET** dans les délais. Une fois le délai dépassé nous pouvons refuser l'accès aux entrainements.

Une fois le dossier rendu l'enfant est adhérent du CDGM du 1^{er} Septembre au 31 Aout. Il s'engage donc, sous votre responsabilité, à respecter le règlement intérieur.

<u>3° Tenue</u>: Pour un bon déroulement des cours nous demandons à chaque enfant d'apporter une **tenue adaptée** à la gymnastique (Justaucorps / Short / legging / tee shirt manches courtes) et de s'attacher les cheveux correctement.

De plus pour les gymnastes en section compétition il sera demandé d'acheter le justaucorps du club qu'il faudra apporter à chaque compétition par équipe.

<u>4° Matériel</u>: Il est demandé de **prendre grand soin du matériel** acheté et mis à disposition. Dans l'optique des cours, participer à l'installation et au rangement de la salle.

En cas de dégradation volontaire du matériel il sera demandé à la famille un dédommagement pécuniaire.

- <u>5° Etat d'esprit</u>: Nous essayons de transmettre au travers de notre sport certaines valeurs. Le **respect** des autres enfants et des entraineurs est primordial. Ainsi tout propos injurieux, anti-sportif, sexiste ou raciste se verra sanctionné, dans les cas les plus extrême par une exclusion définitive sans possibilité de remboursement.
- <u>6° Accompagnement à la salle</u>: Il est fortement conseillé d'amener et de venir récupérer son enfant à la porte du vestiaire en respectant les horaires. Le CDGM n'est plus responsable en cas d'accident ou d'incident en dehors de la salle d'entrainement en dehors des horaires d'entrainement.
- <u>7° Compétition</u>: Les gymnastes doivent suivre régulièrement les entrainements et être présentes à chaque manifestation où elles ont été inscrites, sous peine de perdre sa place dans la section compétition
- <u>8° Remboursement et responsabilité</u>: Aucun remboursement ne peut être réclamé, sauf en cas de présentation d'un certificat médical contre indiquant la pratique de la gymnastique. Le remboursement se fera par rapport au nombre de trimestres manqués.
- <u>9° Fête du club</u>: Au mois de juin il y aura un spectacle, il se peut que vous ayez des tenues a acheter. <u>L'entrée sera de 2,00 euros par adulte merci de prévenir vos familles</u>

Nous déclinons également toute responsabilité en cas d'évènements extérieurs à motifs impérieux qui amèneraient à une fermeture de la salle (épidémies, incendies, inondations ...). Le CDGM ne pourra pas répondre favorablement à une demande de remboursement.